Ville de Lausanne
Municipalité

Logement, environnement et architecture

Sécurité et économie

Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts

« Café-jeux parents-enfants à la berlinoise »

Rapport-préavis Nº 2018/51

Lausanne, le 25 octobre 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

La Municipalité réfléchit, conçoit et développe des places réservées aux familles, aux jeunes et aux enfants dans plusieurs domaines d'action. Cela passe notamment par l'adaptation et l'aménagement des cafés-restaurants lausannois. En ce sens, la Municipalité soutient et coordonne les offres de restauration qui permettent d'améliorer la qualité de vie en ville et le sentiment de bien être des habitants, notamment celui des familles.

En plaçant la famille au cœur de plusieurs de ses politiques, la Municipalité participe au sentiment d'appartenance des familles à leur milieu de vie et améliore, de fait, la qualité du cadre de vie dans lequel elles évoluent. Plusieurs initiatives ont déjà été entreprises en ce sens.

En tant que propriétaire de cafés-restaurants, la Ville porte une attention particulière à faire inclure une offre destinée aux familles dans ses établissements. L'éclosion des cafés éphémères et/ou saisonniers, dans les édicules, en est un premier exemple. Voisins d'une garderie, de parcs, ou simplement aménagés pour recevoir parents et enfants, les prestations de plusieurs édicules incluent petits et grands. Par ailleurs, la Municipalité formalise et met en place une nouvelle politique des établissements publics lui permettant non seulement d'anticiper le devenir de ses enseignes quant elles sont à remettre, mais également de développer et valoriser l'identité la plus adaptée au lieu et au public cible ressenti de chaque établissement. Dans le cadre de ses appels d'offres, il est fait mention d'approches intergénérationnelles pour lesquelles les familles sont notamment privilégiées. Parmi les établissements qui ont fait l'objet d'appel d'offres ou d'un prolongement en 2018, trois s'y prêtent particulièrement bien : l'Auberge de Beaulieu, la Pinte de Sauvabelin et les locaux de l'ancien Mövenpick sur la place de la Riponne.

2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise ».

3. Préambule

Par leur texte, déposé le 2 février 2016 et renvoyé pour étude et rapport le 13 décembre 2016, les postulants invitent la Municipalité à mettre sur pied et promouvoir l'ouverture de « cafés-jeux à la berlinoise », soit des lieux où parents et enfants peuvent passer du temps ensemble et chacun y trouver son compte aussi par mauvais temps. Il s'agit d'aménager des lieux qui offriraient, aussi bien aux adultes qu'aux enfants, des moments de détente dans un endroit chaleureux entourés de leurs pairs.

4. Réponse de la Municipalité

Partager la ville (le 5e amendement du programme de législature 2016-2021), c'est aussi réserver une place de choix aux familles et aux jeunes. « Partager la ville, c'est encore intégrer, veiller à ce que chacune et chacun soit partie prenante de notre communauté ». Et cela passe notamment par l'adaptation et l'aménagement des cafés-restaurants lausannois. En ce sens, la Municipalité soutient et coordonne les offres de restauration qui permettent d'améliorer la qualité de vie en ville et le sentiment de bien être des habitants, notamment celui des familles.

En réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon, il paraît pertinent de réfléchir, concevoir et développer des places réservées aux familles, aux jeunes et aux enfants dans les actions et initiatives déjà entreprises ou en cours de l'être.

4.1 Inventaire illustratif et non exhaustif

4.1.1 La famille au cœur des intentions politiques communales

Instaurer une politique familiale coordonnée en parallèle à la politique des quartiers favorise le développement d'un sentiment d'appartenance des familles envers leur milieu de vie et améliore la qualité du cadre de vie dans lequel les familles évoluent. Le Bureau lausannois pour les familles (BLF) de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (EJQ) y participe et lance un appel à projets chaque année dont l'objectif est de permettre la création de nouveaux liens communautaires en intégrant les infrastructures communales existantes.

4.1.2 La famille au cœur des activités associatives de la Ville

Différents modèles d'activités se côtoient à Lausanne et pour la majorité d'entre elles souvent en lien et coordonnées avec la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) et/ou la Direction EJQ. En effet, la Municipalité encourage toute initiative privée allant dans le sens d'une politique associative ouverte aux familles, tout en initiant les mesures qui sont de son ressort. Ainsi, les maisons ouvertes et maisons de quartier offrent des points de rencontre et d'échange conviviaux qui proposent de nombreuses activités aux parents et enfants, été comme hiver. Durant la belle saison, différentes associations de quartier ou centres d'animation sont également présents dans certains parcs. Quelques exemples comme l'espace extérieur de la Valencienne au parc de Valency, l'installation éphémère et itinérante de L'Akabane (projet mené par la Direction des finances et de la mobilité (FIM)) ou encore la roulotte de La Milanette à la place de Milan, sont à relever. Au gré des initiatives, les enfants pourraient même être associés à ces réflexions et projets, par le biais notamment des Conseils des enfants mis en place aujourd'hui dans sept quartiers par la Direction EJQ.

4.2 Réponse de la Municipalité

4.2.1 Les familles au cœur de la politique lausannoise des édicules

La Municipalité a aussi participé à l'éclosion de cafés éphémères et/ou saisonniers, exploités durant la belle saison, avec d'abord l'ouverture en 2001 de La Folie Voltaire édicule du XVIIIe siècle doté d'une terrasse située au cœur du parc de Mon-Repos, contiguë à une place de jeux. Puis en 2015, La Grenette a ouvert ses portes, sise à Riponne 10 en lieu et place de l'ancienne cuisine d'été du Mövenpick, en voisine de la halte-garderie saisonnière du même nom. Cette dernière, ouverte depuis 2014, fait l'objet actuellement de travaux importants pour permettre son maintien sur le site.
Par ailleurs, la Ville remet graduellement en activité ses édicules par le biais de mises au concours ciblant quatre axes principaux de développement et d'exploitation : le goût, la culture, la famille et la vente. Il en est ainsi pour Le Montriond qui a ouvert ses portes en septembre 2017 après avoir fait l'objet d'importants travaux pris en charge par la Ville. Ou encore celui de la Jetée de la Compagnie qui a d'abord permis l'éclosion, en juillet 2015, d'un premier édicule saisonnier sous l'enseigne de I Lake Lausanne, puis, fort de ce succès, qui a vu au printemps 2018 l'ouverture d'un deuxième édicule, Le Minimum, pour animer les quais et permettre d'attirer une clientèle diversifiée et familiale. Dans le cadre de la création d'un nouvel espace de jeux à la promenade du Bois-de-Beaulieu, il est

également prévu de réhabiliter le pavillon Lusseau pour le printemps 2019. Les étudiants du quartier et les familles y seront les bienvenus.

4.2.2 Les familles au cœur de la nouvelle politique des établissements publics de la Ville

En tant que propriétaire d'établissements publics, la Ville porte également une attention particulière à inclure l'offre destinée aux familles dans le cadre de ses futurs appels d'offres, pour autant que le lieu et le type d'exploitation y soient propices. Des critères « family-friendly » et « child-friendly » pourront être envisagés en collaboration avec la Direction EJQ, valorisant l'accueil des plus petits en leur offrant des prestations particulières comme un menu adapté, un coin jeux intérieur et extérieur ou encore des animations adaptées. Parmi les établissements qui ont fait l'objet d'un appel d'offres, ou d'un prolongement en 2018, deux s'y prêtent particulièrement bien : l'Auberge de Beaulieu et les locaux de l'ancien Mövenpick sur la place de la Riponne.
La Ville, propriétaire de 33 établissements, formalise et met en place une nouvelle politique des établissements publics lui permettant non seulement d'anticiper sur le devenir de ses enseignes quand celles-ci sont à remettre, mais également de développer et valoriser l'identité la plus adaptée au lieu et au public cible pressenti de chaque établissement. Une commission interne d'attribution à la composition variable est ainsi constituée pour accompagner les choix de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture (LEA) et du Service du logement et des gérances. Pour chaque appel d'offres, hormis des critères d'exploitation proches des questions de développement durable, il est également fait mention d'approches intergénérationnelles, pour lesquelles les familles seront notamment privilégiées, en particulier en ce qui concerne l'accueil des enfants (petits ou grands). Les seniors ne seront pas négligés dans cette réflexion, certains critères leur étant d'ailleurs spécialement dédiés, notamment en termes d'accessibilité.

L'auberge de Beaulieu

Ce printemps, la Ville a conduit un appel d'offres pour la reprise de l'exploitation de l'Auberge de Beaulieu, libérée au 1er juin 2018. L'orientation privilégiée a été d'imaginer un établissement familial et convivial qui offrirait un aménagement, une carte et un service en adéquation avec les publics de la Collection de l'art brut, du Palais de Beaulieu ainsi que les habitants et usagers du quartier (familles avec enfants, étudiants, travailleurs et seniors notamment). A ce titre, la future exploitation mettra l'accent sur un espace intérieur et extérieur familial et convivial, proposant une carte adaptée aux plus petits, tant sur le plan de l'offre que des prix. Répondant à ces critères et proposant davantage de synergies avec les habitants du quartier et les familles lausannoises, le nouvel exploitant s'engage à mettre en place un concept de cuisine rassembleur où la table devient un espace de rencontres et de partages, et où la terrasse devient un espace de détente pour petits et grands. Il invite les clients à s'approprier les lieux et à en faire un véritable lieu familial apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de quartier.

L'ancien Mövenpick à la place de la Riponne

En 2014, la Municipalité a engagé un processus de revitalisation de la place Riponne, qui s'est notamment traduit par l'ouverture de la Grenette et de la halte-jeux attenante. Cette réalisation est sans doute un des exemples lausannois qui ressemble le plus au modèle proposé par la postulante. En parallèle, un appel d'offres a été lancé la même année pour les locaux de l'ancien Mövenpick. Une brûlerie (café-restaurant servant du café torréfié sur place) aurait du prendre place dans ces locaux. En raison de problèmes de santé du repreneur choisi, ce projet n'a malheureusement pas pu se réaliser. Un nouvel appel d'offres, aujourd'hui en cours a donc été lancé au début de l'année 2018. Le choix du projet retenu sera effectué en décembre 2018. Il s'inscrira dans le prolongement de la revitalisation des espaces du rez-de-chaussée du bâtiment sis Riponne 10 engagés en 2014 en permettant l'ouverture d'un établissement public durant toute l'année au côté d'une halte-jeux dont les espaces, qui ont rencontré un très large succès, ont dorénavant été pérennisés. La Municipalité sera attentive dans ce cadre à répondre aux intentions de la postulante.

4.2.3 Les familles et les initiatives privées

En ce qui concerne l'initiative privée, il existe aujourd'hui plusieurs cafés-restaurants qui s'adressent principalement à un public familial. Ainsi, on en trouve au centre-ville de Lausanne et dans le grand Lausanne qui proposent une offre culinaire adaptée aux plus jeunes ainsi qu'un coin jeux à disposition de sa jeune clientèle ou encore de larges espaces entre les tables, offrant notamment plus de champ pour les enfants, ou d'y laisser une poussette circuler. Par ailleurs, la plupart des restaurants des grandes enseignes de la ville respectent ces conditions d'accueil.

La Municipalité est favorable à ces cafés-jeux et envisage de collaborer avec la Fondation pour le commerce lausannois (anciennement Fondation City Management), respectivement la Direction de la sécurité et de l'économie, afin de favoriser leur développement. Elle est cependant d'avis que l'initiative doit revenir d'abord et principalement aux exploitants qui doivent être en phase avec leurs concepts.

5. Cohérence avec le développement durable

La mise en œuvre de ces mesures contribuent au développement durable en :

— développant la diversité de l'offre culinaire et culturelle proposée aux Lausannois-es ;
— créant du lien social tout en intégrant différents publics cibles ;
— intégrant les habitants dans les quartiers et dans la vie citoyenne ;
— respectant des principes écologiques.

6. Aspects financiers

6.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,
vu le rapport-préavis N° 2018/51 de la Municipalité, du 25 octobre 2018 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter